

Partir en vacances avec un proche dépendant, VRF Touraine s'occupe de tout !

Passez nos portes et laissez-vous guider...



À 10 km de Tours, découvrez une structure adaptée pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, dans un parc arboré propice à l'apaisement !

Au sein d'un même lieu de vacances : **une structure hôtelière étoilée** avec un programme d'animations et **une structure médico-sociale** avec tout le matériel adapté.

Une équipe pluridisciplinaire de qualité afin de garantir une continuité de soins **24h sur 24**.

Pension complète sous forme de repas servis ou buffet

Les conditions pour pouvoir bénéficier d'un séjour :

- ✓ Le séjour est validé sur avis médical.
- ✓ Avoir plus de **60 ans**.
- ✓ Venir à **2 personnes minimum** : un aidé et un aidant. L'aidé étant la personne en situation de handicap et l'aidant étant un accompagnateur qui ne nécessite pas de prise en charge. L'aidé doit avoir son indice GIR évalué. Peuvent être ajoutés des accompagnateurs et les enfants.
- ✓ Notre solution est ouverte à tous même aux résidents d'établissement le temps d'un séjour de vacances avec leurs proches.
- ✓ Appeler la plateforme au **05 57 885 885**



Un programme d'activités complet et adapté à chaque besoin :

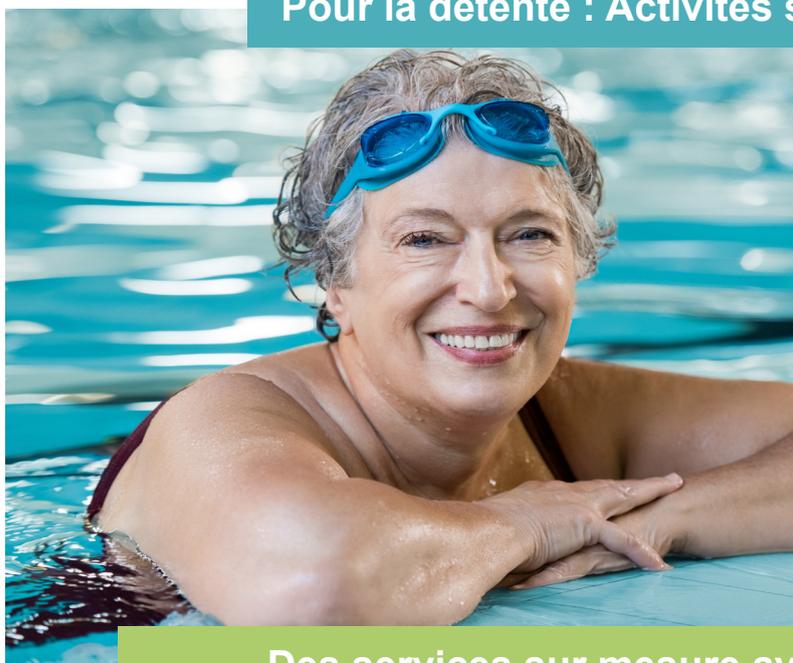
Pour l'apaisement : arthérapie, modelage, peinture, chant, danse...

Infrastructures adaptées :

- Piscine
- Terrain de pétanque
- Mini-golf
- Salle bien-être avec carte de soins
- Salon de thé et bar
- Salon télé
- Salles d'activités...



Pour la détente : Activités sportives douces et bien d'autres plaisirs



- + Un piano bar et des soirées musicales
- + Des excursions chaque jour pour visiter les pépites de la région
- + Aquagym, aquabike, gym douce, sophrologie, yoga du rire, marche...
- + Groupes de parole menés par une psychologue
- + Conseils par une ergothérapeute et assistante sociale

Des services sur mesure avec une conciergerie à votre service

Le tarif comprend :

Le séjour (à partir de 2 nuits selon période) en pension complète ainsi que toutes les animations collectives.

Une participation de votre caisse de retraite et/ou prévoyance pourra être mise en place, la plateforme se charge de monter le dossier.

Pour faciliter l'accès des vacances au plus grand nombre, des aides au financement ont été élaborés par VRF avec le soutien de l'AGIRC-ARRCO. Ainsi, lorsque l'aidant ou l'aidé est adhérent cotisant ou retraité d'une des caisses de retraite complémentaire, l'AGIRC-ARRCO prend en charge les séjours d'une semaine, du vendredi au vendredi jusqu'à 85% d'un premier séjour, et 50% les séjours suivants.